



Partenariats

publics/privés : exigence et responsabilité

L'UNSA Education 93 et l'UNSA Territoriaux du conseil général 93 se sont engagés dans la discussion en essayant d'obtenir de ses différents interlocuteurs des garanties sociales, juridiques et financières. Notre responsabilité, en tant qu'acteurs du service public, est de penser à l'intérêt général. Celui-ci est d'abord de permettre aux enfants de Seine Saint-Denis de bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage. **Dans un Département où l'échec scolaire est un problème majeur, se mobiliser pour repousser la construction de 12 collèges ne nous apparaît pas comme l'attitude la plus adaptée.**

Notre Département a trop longtemps souffert d'un déficit d'investissement pour ses collèges. Nous en payons aujourd'hui le prix. L'accroissement rapide des effectifs scolarisés et la maintenance du parc existant sont des enjeux décisifs pour l'avenir du service public d'éducation dans le département. Malheureusement, l'Etat en faisant le choix de ne pas honorer ses engagements financiers auprès de la collectivité a réduit les capacités budgétaires du Département. Le défi éducatif d'un collège pour tous en Seine-Saint-Denis est menacé.

Dans ce cadre contraint, le Conseil Général a fait le choix de réaliser 12 collèges sur les 21 prévus en construction ou rénovation en partenariat public/privé. Syndicalistes attachés au service public, à la continuité républicaine, nous privilégierons toujours l'investissement public et nous regrettons qu'il ne puisse en être autrement. Néanmoins, le Département a fait visiblement le choix d'un investissement d'origine publique majoritaire dans les contrats de partenariats, ce qui est un moindre mal.

La construction et la maintenance seront assurées par un prestataire privé mais **l'UNSA Education et l'UNSA Territoriaux ont obtenu la garantie que les services publics proposés aux familles seront toujours assurés par des fonctionnaires départementaux: ATTEE, cantine... Les collèges seront la propriété du Département dès leur livraison. Par ailleurs, les contrats de partenariat entraînent un transfert des risques sur le partenaire privé (retard...) et donc une certaine protection financière.**

L'UNSA Education rappelle qu'elle s'est abstenue lors du Conseil Départemental de l'Education National du 11 octobre 2010 et ne souhaite pas prendre position sur un acte financier décidé par le pouvoir politique des conseillers généraux élus par les habitants de Seine Saint-Denis eux-mêmes. **L'UNSA est un syndicat indépendant.**

L'UNSA Territoriaux pense qu'il convient de faire confiance aux collègues qui mènent les discussions sur les contrats de partenariat, ils sont des agents territoriaux soucieux du bien public travaillant en permanence dans l'intérêt de la population et de ses besoins.

L'UNSA refuse de participer à la campagne de surenchères sur la « privatisation » des collèges en Seine-Saint-Denis. La situation éducative du département est trop sérieuse pour que l'on puisse se payer de mots. S'il y a toujours une inquiétude quant au rôle du prestataire privé dans les locaux comme sur la durée de l'engagement financier, nous faisons le choix de la responsabilité et du dialogue.

L'UNSA revendique l'exigence et la clarté. Dans les discussions sur les contrats de partenariats nous œuvrons en permanence pour que soit respecté les intérêts de la population, des agents du Département et des personnels d'éducation. Nous serons particulièrement attentifs aux choix de constructions décidés et à leurs incidences sur les pratiques pédagogiques. C'est ainsi que nous procéderons à une surveillance constante des rapports avec le prestataire privé.

Contact presse :

UNSA Territoriaux du CG 93 – Véronique SAKSIK – unsa@cg93.fr – 06.19.33.88.91
UNSA Education 93 – Dominique DI PONIO - 93@se-unsa.org -01.48.02.19.31